

## Compte rendu de séance

### Séance du 19 Septembre 2014

L' an 2014 et le 19 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

**Présents :** Mme JOUIS Josiane, Maire, Mmes : RUEL Annie, MM : BRIÈRE Maurice, JANUS Dominique, NAULET Yohan, OUVRARD Vincent, RÉBILLARD Etienne

**Excusés:** Mme Amélie Pasquier (pouvoir à Mme Josiane Jouis); Mr Jean-Marie Rousteau (pouvoir à Mr Vincent Ouvrard); Mrs Christian Colinet et Mickaël Neau-Paye

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

**Date de la convocation :** 12/09/2014

**Date d'affichage :**

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le : 25/09/2014  
et publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme RUEL Annie

### SOMMAIRE

Délibérations prises pour la fiscalité directe et la CFE - 2014/58  
Convention entre la Commune et le Département concernant les travaux d'aménagement de la RD58 - 2014/59  
INTERCOMMUNALITE - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BAUGE - 2014/60  
Intercommunalité: - 2014/61  
Intercommunalité : Prestations de services pour les Communes membres - Conventions - 2014/62  
Tarifs location des gîtes 2015 - 2014/63  
RPI/convention de mandat avec la CCCB - 2014/64  
Révision du loyer du logement et du local commercial du 1 rue de Chandélais. - 2014/65  
Création d'un poste de'Adjoint technique à temps plein et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet - 2014/66

#### **Délibérations prises pour la fiscalité directe et la CFE réf : 2014/58**

Le conseil municipal doit, par délibération, définir l'application du barème 2015 pour la CFE et des exonérations fiscale

Mme le Maire rappelle que les collectivités qui perçoivent la CFE peuvent par délibération prise avant le 1er octobre 2014 modifier les montants de base minimum applicables sur le territoire, selon un barème prévu à l'article 1467 D, fonction du chiffre d'affaires, à savoir :

<b>CHIFFRE d'AFFAIRES</b>	<b>MONTANT DE LA BASE MINIMUM</b>
0 => 10 000	210 => 500
10 001 => 32 600	210 => 1.000
32 601 => 100 000	210 => 2.100
100 001 => 250 000	210 => 3.500
250 001 => 500 000	210 => 5.000
> 500 000	210 => 6.500

Le conseil municipal DECIDE de garder ces bases minimum. Il DECIDE également de reconduire les exonérations en vigueur sur la commune. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Convention entre la Commune et le Département concernant les travaux d'aménagement de la RD58  
réf : 2014/59**

Le Département de Maine et Loire autorise la Commune à réaliser les travaux suivants:

- RD58: aménagement de sécurité, PR 6+870 au PR 6+920 en agglomératin conformément au plan projeté annexé à la convention. les travaux consistent à un aménagement de sécurité au carrefour des quatre vents situé en entrée d'agglomération par la création d'un bouelet central en résine et un îlot sur la voir communale. Cet aménagement permet de sécuriser le carrefour.

Le conseil municipal AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec le Conseil général  
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**INTERCOMMUNALITE - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
CANTON DE BAUGE réf : 2014/60**

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2014/052 du 10 juillet 2014, la Communauté de Communes a adopté le projet de modification de ses statuts portant principalement sur la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et sur l'aménagement d'un logement pour les jeunes en formation professionnelle ainsi qu'à la prise en charge des navettes à l'issue des temps périscolaires.

Sur proposition de Madame le Maire, conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Baugé tel que proposé.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Intercommunalité:réf : 2014/61**

Rapport annuel d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Canton de Baugé

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2013

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 relatif au rapport annuel d'activités,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D. 2224-5 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif,*

*Vu le rapport annuel transmis par la Communauté de Communes du Canton de Baugé pour l'année 2013, présenté en séance du Conseil Communautaire et adopté à l'unanimité par délibération n°2014-050 en date du 10/07/2014,*

Madame le Maire présente :

- le rapport annuel d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Canton de Baugé
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport des délégués de la commune au conseil communautaire et le rapport du maire, **décide** :

- de ne formuler aucune observation sur ces rapports

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Intercommunalité : Prestations de services pour les Communes membres - Conventions réf : 2014/62**

Mme le Maire informe le Conseil municipal, que la Communauté de Communes conformément à ses statuts, et sur le fondement des articles L 5211-56 et L 5214-16-1 du Code Général des Collectivités territoriales, peut conclure une convention de prestations de services pour ses Communes membres,

1) Ayant pour objet l'exécution de prestations de services telles que : Travaux de voirie à la charge des communes; Espaces verts des communes; Interventions diverses dans les communes, etc.

2) Dont les conditions et modalités d'application sont les suivantes : Les interventions des agents de la Communauté de Communes s'effectueront conformément aux demandes de la Commune; Les prestations donneront lieu à facturation; les tarifs sont fixés par délibération de la Communauté de Communes (utilisation du matériel communautaire, Mise à disposition des agents,...); Les fournitures et matériaux utilisés pour les prestations demandées seront intégralement remboursés au prix coûtant TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de services à intervenir avec la Communauté de Communes, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération et d'en approuver les termes. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Tarifs location des gîtes 2015 réf : 2014/63**

Mme le Maire présente le bilan financier des locations de gîtes et des dépenses de fonctionnement pour la période du 01/09/2013 au 31/08/2014.

Considérant ces chiffres et la conjoncture actuelle, le conseil municipaal DECIDE de reconduire les tarifs de location 2014 pour l'année 2015. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**RPI/convention de mandat avec la CCCB réf : 2014/64**

La commune a exprimé le souhait de confier à la Communauté de Communes du Canton de Baugé, la gestion du regroupement pédagogique intercommunal Bocé/Cuon/Le Guédeniau dans le cadre des conventions de mandats.

le conseil municipal DECIDE

- de CONFIER à la Communauté de Communes la gestion du Regroupement Intercommunal Bocé/Cuon/Le Guédeniau;

- d'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de mandats réglementaires à intervenir avec la Communauté de Communes du Canton de Baugé

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Révision du loyer du logement et du local commercial du 1 rue de Chandelais. réf : 2014/65**

Indice de référence des loyers du 1er trimestre concerné

Loyer précédent x \_\_\_\_\_

Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année du bail

Période	Indice de référence des loyers
1er trimestre 2014	125,00
1er trimestre 2011	119,69

Pour le logement:  $232 \times 1,25 / 1,1969 = 242,29 \text{ €}$

Pour le local commercial:  $290,97 \times 1,25 / 1,1969 = 303,88 \text{ €}$  Plus 20% de TVA soit un total de **364,65 €**

**Ces nouveaux loyers seront appliqués à compter du 1er août 2014 pour une durée de 3 ans**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Création d'un poste de Adjoint technique à temps plein et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet réf : 2014/66**

Madame maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, il convient de renforcer les effectifs du service technique

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour prendre en compte l'augmentation des horaires suite à la réforme des rythmes scolaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois

Adjoint administratif : 1 poste à 32/35<sup>ème</sup>

Adjoint technique : 2 postes à 35/35<sup>ème</sup>

Ce qui entraîne la fermeture du poste d'adjoint technique à temps non complet

3 - Le budget voté pour 2014 tenait compte des crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu:**

-Devis STGS pour le contrôle des bornes incendie. (STGS réalise déjà quelques contrôles) : le devis ne nous est pas parvenu donc la délibération est repoussée au conseil municipal d'octobre

- Aménagement centre bourg et jardin public; Sentiers pédestres; Prévision travaux voirie: Les membres de chaque commission se retrouveront pour définir les travaux à prévoir pour 2015.

- Date pour réunions convention utilisation des salles: Les responsables des associations seront convoqués pour le 18 octobre à 20 h 30 à la mairie pour signer les conventions

- Rythmes scolaires: le déroulement de la rentrée scolaire et ses questions

- Signature du devis Lussault pour la mise en conformité électrique et mise en sécurité de la cloche de l'église

- Travaux square des Chants d'oiseaux; Douche 2 rue des Caves

- Discussion sur la réunion du 18 septembre; Visite de Mme Corinne BOUCHOUX le 26 septembre

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 23/09/2014

Le Maire, Josiane JOUIS

